

Club régional des SCOT approuvés
Restitution succincte de la journée d'échanges techniques
Mardi 23 octobre 2012 à Tours

35 présents venant de DDT, ou préfecture, de collectivités (dont 11 chefs de projet SCOT), du Conseil Régional du Centre, des 2 Agences d'Urbanisme des agglomérations de Tours et d'Orléans, et de la DREAL Centre (organisatrice).

Rappel : en région Centre, ce **club régional des SCOT approuvés** (ou presque approuvés) vise à partager des expériences concrètes, recenser des attentes, initier des pistes de travail, et enrichir les suivis, mises en oeuvre et révisions de 9 SCOT déjà approuvés et de 3 SCOT « presque approuvés » (Châteauroux, Bourges, Tours). Cette prise de recul collective sur la vie des SCOT facilitera la mobilisation d'ingénieries adaptées (réduction de GES, énergie, biodiversité, réduction de vulnérabilité aux inondations, consommation d'espaces, ...).

Panorama général des « articulations » entre documents de planification et d'orientation (par M. Francis LALBA de la DREAL Centre).

De nombreux plans, schémas et programmes mono-thématiques ont, ou auront, des effets sur les SCOT. Prise en compte, compatibilité, conformité sont trois articulations juridiquement cadrées par la jurisprudence du Conseil d'Etat. Mieux anticiper, ou gérer en amont, ces articulations pourrait rendre un SCOT plus pertinent et transversal ; idem pour une révision de SCOT.

Rapide tour de table sur 3 cas d'articulations : les SCOT avec le SDAGE, les PLH avec le SCOT, l'énergie dans les SCOT.

Une grande disparité entre les 11 SCOT représentés se confirme. C'était prévisible ; il existe plus de liens sur les thématiques de l'eau (SDAGE) et de l'habitat (PLH) que sur l'énergie, sujet que l'on peut considérer comme récent. Le travail devra se renforcer à l'avenir sur la réduction des GES et la sobriété énergétique.

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (par M. Olivier JOUIN, Directeur Général Adjoint des services du Conseil Régional du Centre).

Faisant suite à de nombreuses concertations, le SRADDT, adopté fin 2011, donne une vision à 10 ou 20 ans ; les grandes régions limitrophes et les interactions observées, ou escomptées avec elles, y sont évoquées. Des travaux de l'INSEE avaient préalablement mis à jour les monographies des zones d'emplois et bassins de vie. Le territoire est caractérisé par 8 agglomérations, 16 pôles de centralités et 24 bassins de vie au total. Le site du Conseil Régional en détaille le contenu et ses annexes. Trois grandes priorités (connaissance, attractivité « en réseau », mobilité) se déclinent en 20 ambitions (impossibles à résumer ici).

Il est pris acte lors des échanges du fait que la région partage ainsi sa vision du territoire. Certains notent quelques divergences entre les pays et les pôles de centralités. Les SCOT peuvent être l'occasion de partager les réflexions et analyses sur les bassins de vie, et enrichir l'approche à l'échelle SCOT comme celle à l'échelle de la région. A noter, le SRADDT développe aussi le concept d'étoile ferroviaire. Le PCER lui est en outre annexé.

Etat d'avancement du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (par Mme Sandrine VERGER, du Service Eau et Biodiversité de la DREAL Centre).

Conformément à la loi Grenelle de 2010, l'Etat et la région Centre co-pilotent son élaboration.

La préparation technique du SRCE déroule cinq séquences (1, diagnostic des enjeux régionaux et choix de dix sous-trames, 2, identification des réservoirs de biodiversité, 3, identification des corridors par sous-trame, 4, plan d'actions et de suivi, et 5, cartes de synthèse). Ces trois premières phases de l'élaboration du SRCE ont été engagées : le diagnostic territorial préalable a été validé, les réservoirs de biodiversité ont été identifiés et le travail sur l'identification des corridors écologiques (méthodologie déjà rodée) est en cours. La fin de cette phase technique est prévue au premier semestre 2013. Suivra la phase de consultation des collectivités (3 mois) puis d'enquête publique, aboutissant à une validation finale début 2014. Les documents d'urbanisme devront alors prendre en compte le SRCE. D'ores et déjà, les SCOT doivent notamment déterminer les conditions de « préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (selon l'article L 121-1 du code de l'urbanisme).

La « trame verte et bleue » dans le projet de SCOT de l'agglomération tourangelle (par l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération tourangelle).

Une étude 2010 a identifié un socle territorial de « nature ordinaire », couvrant 40 % du territoire ; une caractérisation des parcelles selon 6 critères a ensuite permis de repérer les « continuités écologiques ». La carte en résultant reste toutefois impossible à zoomer à l'échelle de la commune ; la traduction d'un corridor dans un PLU communal fait débat et divers exemples de changements d'échelle sont projetés en séance : la DREAL confirme qu'il n'y pas de hiérarchie entre réservoirs et continuités écologiques qui doivent donc être pris en compte de la même façon (reconnus, protégés, ...). Dans un PLU, les outils sont : zonages, emplacement réservé, Espace Boisé Classé, L 123-1-5 7° du code de l'urbanisme, orientation d'aménagement et de programmation, document graphique dans le PADD, éventuelle étude d'impact en aval, etc ; à l'évidence, ce sujet suscitera encore de nombreux échanges.

L'étoile ferroviaire de l'agglomération tourangelle (par l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération tourangelle).

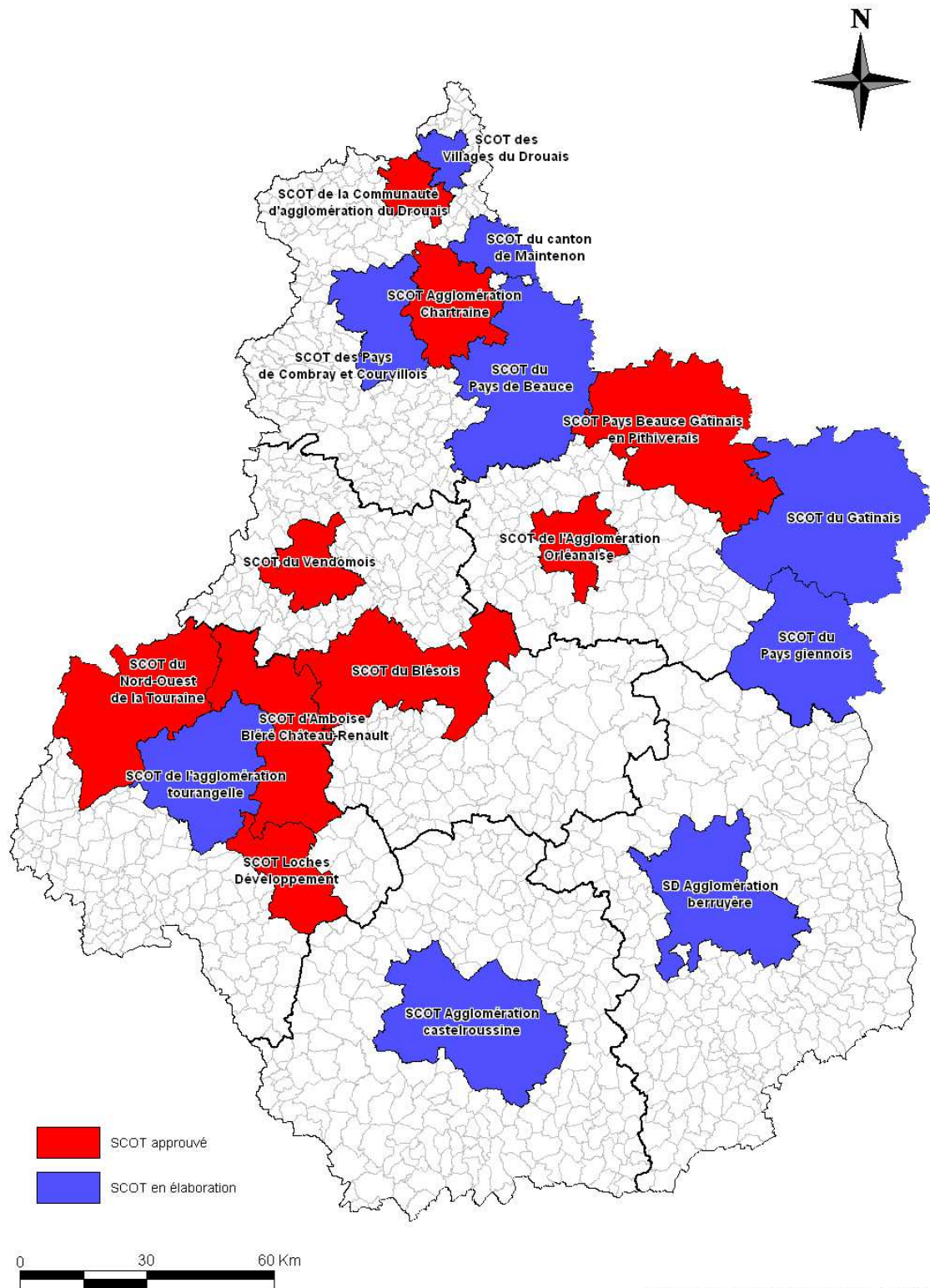
16 gares TER « pèsent » potentiellement à hauteur de 22 % de la population et 30 % du territoire du projet de SCOT. L'étude identifie clairement un fort potentiel de développement autour de ces gares, sans nier leurs disparités. Le rapprochement entre AOT se poursuit. Une étude prospective sur le potentiel de la demande concernée par cette étoile ferroviaire de Tours concerne un périmètre un peu plus large que celui du projet de SCOT (présentation de cette étude annoncée le 8 novembre 2012).

Vie de ce club régional.

Il a été proposé de se revoir une journée en mars/avril 2013. Une journée-type d'échanges pourrait comporter des présentations de schémas régionaux (un tiers du temps), des présentations d'études récentes (un autre tiers), des témoignages et questions d'actualités (le dernier tiers), à adapter ou moduler selon les opportunités ou candidats. Francis LALBA invitera enfin chaque chef de projet SCOT à renseigner une « carte d'identité » du SCOT, pour son insertion dans un futur « annuaire », facile à partager.

---0---

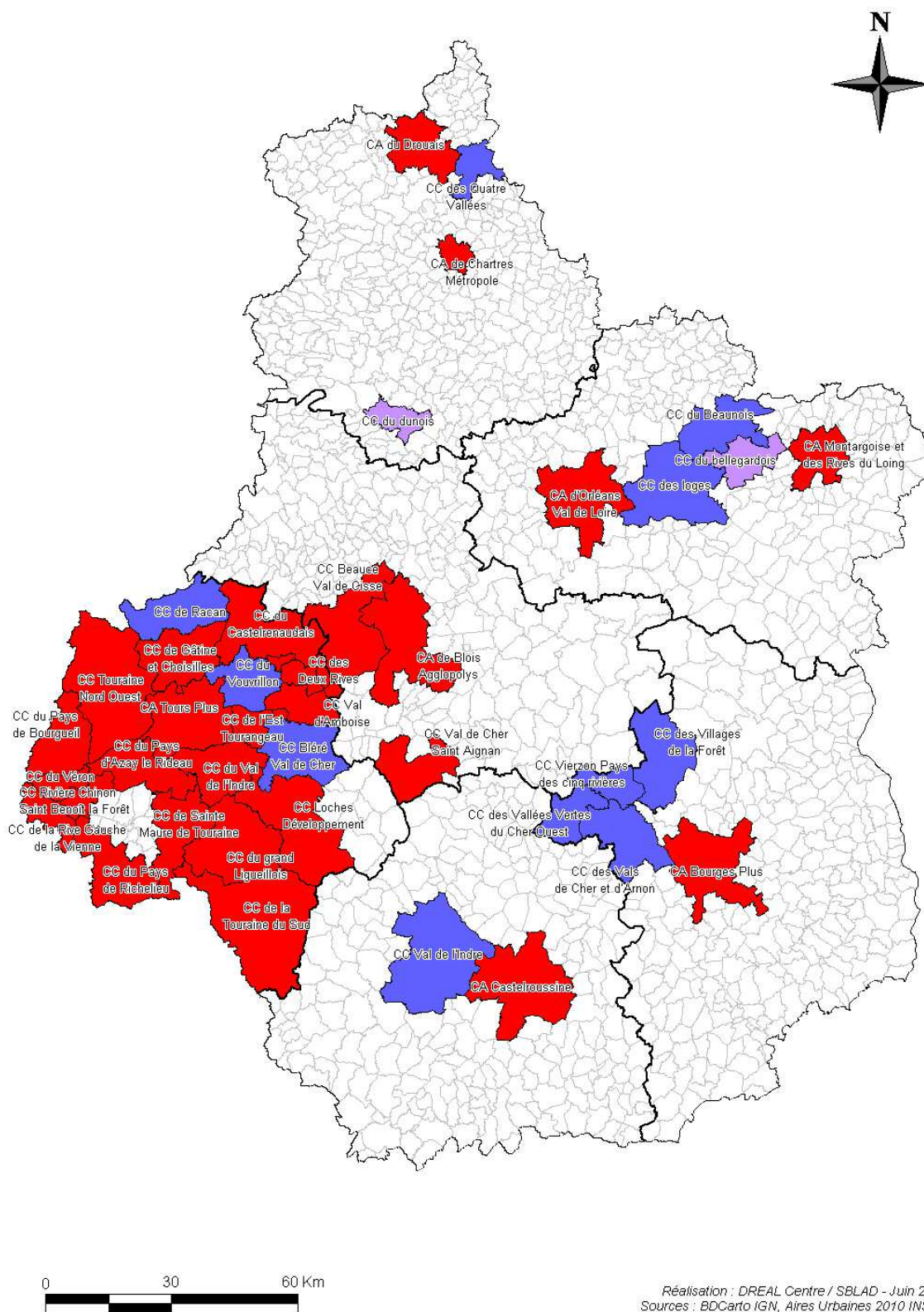
Les SCoT en région Centre



Réalisation : DREAL Centre / SBLAD - Juin 2012
Sources : BDCartho IGN, DREAL Centre

Les PLH en région Centre

(informations s'avérant utiles pour mieux apprécier le suivi et la vie des SCOT approuvés)



0 30 60 Km

Réalisation : DREAL Centre / SBLAD - Juin 2012
Sources : BDCarto IGN, Aires Urbaines 2010 INSEE

LE PANORAMA REGIONAL DES NEUF SCOT APPROUVES

SCoT	Approuvé en	Surface en km2	Nb de communes	Population 2007 en milliers d'hab.
Loches (37)	2004	408	20	21
Blois (41)	2006	1027	55	111
Chartres (28)	2006	513	39	115
Vendôme (41)	2007	346	22	34
Amboise, Bléré, Château R. (37)	2008	870	44	62
Dreux (28)	2008	200	19	56
Orléans (45)	2008	324	22	272
Nord-Ouest Touraine (37)	2009	1067	43	41
Pithiviers (45)	2011	1322	96	66
Châteauroux(36)	2012	1154	30	93